



Règlement du concours des paysagistes-horticulteurs-fleuristes

Art. 1 **Historique du Festival**

Estavayer-le-Lac entretient une longue histoire avec la reine de Fleurs. L'idée de consacrer un Festival en son honneur est née lors d'une visite à Bischofszell, à la « Semaine des Roses et de la Culture », en 2011. Cette ville est le théâtre d'une fête annuelle au mois de juin, depuis 18 ans.

Le premier Festival des Roses, à Estavayer-le-Lac, a eu lieu en 2013. Décision a été prise de l'organiser les années impaires, laissant ainsi les années paires à la manifestation « La Ferme en Ville ».

Le Festival se veut floral, culturel, musical, gastronomique, convivial et tient à mettre en valeur la beauté de la vieille ville historique. Il souhaite inciter les gens à fleurir leurs fenêtres et balcons. (Le « Festival des Roses » organise chaque année le concours de la plus belle fenêtre fleurie).

Art. 2 **Concours des massifs**

Dès 2013 le Festival donne l'occasion à 12 horticulteurs, paysagistes, fleuristes, de réaliser un massif, de s'exprimer et de mettre en valeur le travail de leur entreprise. (C'est là une carte de visite indéniable).

Un jury professionnel de 5 membres choisira la plus belle réalisation. Le lauréat sera récompensé par un week-end pour deux personnes au fameux Flower Show de Chelsea-Londres (avion-hôtel-billets d'entrée offerts).

Un deuxième concours - celui du public – récompensera le massif désigné « premier » par le public.

Art. 3 **Le thème**

Le thème choisi : La rose dans son environnement.

Art. 4 **Conditions cadres**

Le massif doit avoir au minimum 20m², au maximum 30m², et ne doit pas empêcher le passage des services du feu et des ambulances.

La surface de fleurs en pots, au minimum 30% de la surface, dont la moitié en roses.

Le montage pourra débuter dès le jeudi 13 juin 07.00 h et doit être terminé le vendredi 15 juin 12.00 h.

Le démontage sera possible dès dimanche 16 juin 18.00 h. L'emplacement devra être rendu comme reçu le lundi avant 12.00 h.

Art. 5 Tirage au sort

Les emplacements des massifs seront tirés au sort le mercredi 16 janvier 2019, en présences des intervenants.

Art. 6 Critères du jury

Les cinq critères suivants seront pris en compte par une note allant de un à six, six étant la meilleure. Un total de 30 points au maximum pourra ainsi être obtenu :

- Originalité de la présentation
- Harmonie des couleurs-rendu végétal
- Equilibre et proportion
- Intégration artistique par rapport à l'emplacement
- Arrangement-propreté-technique et finition

Art. 7 Passage du jury

Les massifs seront jugés dès le samedi 09.00 h.

Art. 8 proclamation des résultats

Les résultats du concours du jury professionnel et de celui du public seront proclamés le dimanche soir à 17.00 h, sur la place Chenaux.

-

Président du Festival des Roses : Dr. Michel Zadory Natel : 079/ 435 00 75

Responsable de la décoration florale et massifs : Guillaume Gomonet

Natel : 078/ 642 59 40 e-mail : g.gomonet@hotmail.com

www.festivaldesroses.ch

MZ 17.12.18